



ÉDITO

PAR JEAN-MARIE BARILLÈRE,
PRÉSIDENT DU CNIV

Voir aboutir plusieurs mois de réflexion et de travail est toujours une satisfaction. Aussi, je me réjouis de la remise de

notre Plan de filière au ministre de l'Agriculture. Ce Plan, voulu par le président de la République, doit nous permettre d'améliorer notre compétitivité, tout en répondant mieux aux attentes sociétales, en particulier environnementales. La filière tout entière peut se féliciter d'avoir accompli ce travail. Cet élan collectif ne doit pas retomber, car la tâche n'est pas terminée.

Notre Plan constitue une étape nécessaire, mais il a surtout pour vocation d'être mis en œuvre, parce que nous sommes face à une obligation de résultats. Nous n'allons pas nous appliquer à concrétiser les actions sur lesquelles nous nous sommes engagés pour satisfaire des effets de mode. Nous allons le faire parce que c'est la condition du maintien d'une viticulture française forte et compétitive sur l'ensemble du territoire. ■

L'ACTUALITÉ DU CNIV

Le Plan de filière remis au ministre de l'Agriculture

Conformément à ce qu'elle avait promis, la filière vitivinicole a préparé et remis son Plan de filière à Stéphane Travert.

Un document ambitieux et rassembleur, qui engage la viticulture et le négoce aux côtés des Français. Pour mieux répondre à leurs attentes de développement durable.

Il est rendu ! **Le Plan de filière** vitivinicole est dans les mains du ministre de l'Agriculture **depuis le 29 janvier**. Et il contient des engagements forts, notamment sur **la transition écologique** et **la responsabilité sociétale**. La filière vitivinicole a préparé ce plan à la demande du président de la République, suite aux Etats généraux de l'alimentation. Ces engagements, déclinés en actions concrètes, seront mis en œuvre par la profession.

L'élaboration de ce plan a mobilisé des représentants de tous les vignobles, sous l'égide de **Jean-Marie Barillère**, président du CNIV et de **Jérôme Despey**, président du conseil spécialisé vins de FranceAgriMer. La réflexion s'est concentrée sur la manière de **répondre aux attentes de la société**. Quatre groupes ont donc travaillé sur : la responsabilité sociétale et environnementale, la création et le partage de la valeur, la résilience des entreprises et de la filière, et l'export.

UNE DÉCLINAISON PAR RÉGIONS

Mais à quoi bon préparer un projet de développement si la place du vin dans la société est brutalement remise en question ? La remise de ce plan a donc été conditionnée à l'assurance que la consommation raisonnable de vin en France **ne serait pas stigmatisée ou combattue**. C'est chose faite. Le président de la République souhaite que les acteurs de la santé, mais aussi les acteurs économiques, participent à **la politique de prévention**. Des rencontres de la filière vitivinicole avec les ministères concernés vont être organisées en ce sens.

Il appartient désormais à chaque **filière régionale** de décliner ce plan selon les caractéristiques et les enjeux qui lui sont propres. ■

Accélérer la transition vers la viticulture durable

Amplifier le mouvement vers une viticulture plus économe en produits phytosanitaires, qui lutte contre le changement climatique : deux défis que la filière s'engage à relever. Une feuille de route a été établie et constitue le volet environnemental du Plan.

Accélérer la transition vers la **viticulture durable** : c'est l'objectif fort que se fixe la filière vitivinicole en matière environnementale, en réponse aux attentes sociétales. Le mouvement de réduction de l'usage des produits phytosanitaires est déjà enclenché, notamment sur les herbicides. Il ne pourra toutefois se poursuivre que sous réserve de **trouver des alternatives** qui permettent une production équivalente au niveau actuel en quantité et en qualité. L'autre objectif en matière d'environnement est de participer à la **lutte contre le réchauffement climatique**, tout en adaptant les vignes à ses contraintes.

Pour cela, la filière souhaite s'engager sur des objectifs chiffrés : promouvoir la certification bio, HVE ou autre, de manière à arriver à **50 % des exploitations certifiées** d'ici 2025, promouvoir les bonnes pratiques contre le réchauffement climatique... Et cet engagement doit pouvoir être suivi et quantifié par des indicateurs pertinents.

■ UN POLITIQUE HARMONISÉE ENTRE LES RÉGIONS

Mais la transition écologique suppose souvent des investissements pour les entreprises, comme ce sera le cas par exemple pour atteindre l'objectif de **renouvellement des deux tiers** des pulvérisateurs peu performants dans les cinq ans. Aussi, le plan de filière souligne la nécessité de construire une politique nationale d'aides **financières** incitatives et accessibles de manière **harmonisée**, quelle que soit la région. Une subvention d'exploitation pourrait aussi accompagner les **cinq premières années** de changement des pratiques. Une autre grande voie pour diminuer le recours aux pesticides est la plantation de **variétés résistantes** aux principales maladies de la vigne. La filière propose



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE NÉCESSITE SOUVENT DES INVESTISSEMENTS POUR LES ENTREPRISES. ELLE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE PAR UNE POLITIQUE NATIONALE D'AIDES FINANCIÈRES.

d'adapter la réglementation européenne pour que ces variétés non Vitis vinifera à 100 % puissent être utilisées pour la **production d'AOP** et que les cahiers des charges puissent être évolutifs.

■ UNE RECHERCHE À RENFORCER

Les produits de **biocontrôle** sont appelés à se développer, mais leur usage n'est pas d'abord aussi évident que les produits conventionnels. Il est nécessaire de tester leur efficacité sur l'ensemble du territoire et de préciser leurs conditions d'emploi. Un **programme national ambitieux** de développement du biocontrôle, contractualisé avec les services de l'État, à la manière du Plan national dépérissement, pourrait apporter ces connaissances. Plus généralement, les moyens de recherche doivent **être renforcés** pour faire face au double enjeu environnemental. ■

CE QU'IL FAUT RETENIR

- 1 La filière s'engage sur des objectifs ambitieux
- 2 Une politique nationale de soutien doit être construite pour soutenir cet élan
- 3 Un renforcement de la recherche est nécessaire

Economie : une valeur ajoutée à développer pour tous les maillons

Les interprofessions constituent le lieu privilégié où doivent se tenir les discussions sur la création et le partage de la valeur ajoutée. Pour cela, il conviendra de briser le tabou du prix. C'est à cette condition que le vin restera une figure de proue pour l'économie française.

La filière vitivinicole ne peut répondre aux attentes sociétales **que si elle dégage de la valeur ajoutée**, avec des entreprises fortes, qui peuvent encaisser les mauvaises années et permettre le renouvellement des générations. Pour cela, la réflexion menée dans le cadre du Plan de filière a abouti à plusieurs propositions, regroupées en trois thèmes.

■ VALEUR AJOUTÉE : EN CRÉER... ET NE PAS LA DÉTRUIRE

Face à l'érosion des marges dans les entreprises, aussi bien chez les viticulteurs que chez les négociants, la réflexion de la filière s'inscrit en droite ligne des Etats généraux de l'alimentation, en l'adaptant à ses spécificités (place centrale des IG, régionalisation de la gouvernance notamment).

La première condition nécessaire à la création et au partage de la valeur ajoutée est de mettre en place **les conditions du dialogue** entre les maillons. Les interprofessions constituent naturellement ce lieu. Pour cela, elles doivent disposer d'informations précises sur les marchés, grâce à un **renforcement des outils de veille**. Ces informations sur la production et la commercialisation doivent être partagées avec tous les ressortissants, en veillant à la confidentialité en dehors de l'interprofession. Ces échanges doivent définir **une vision prévisionnelle** commune.

Dès lors, il sera possible de **développer la contractualisation pluriannuelle** et de la rendre plus attractive pour les opérateurs. La contractualisation pluriannuelle constitue en effet un élément-clé de la sécurisation du métier et de l'installation des jeunes viticulteurs. Autoriser les interprofessions à définir **une formule de prix**, tenant compte des coûts de production et de commercialisation pourrait favoriser ces engagements pluriannuels. Mais pour cela, l'évolution du droit européen de la concurrence constitue un **pré-requis**. Créer et partager la valeur ajoutée ne suffit pas. Encore faut-il ne pas la détruire. La filière propose d'améliorer les relations avec la grande distribution, afin de justement **préserver cette valeur**. Cela pourrait passer par la création d'un **lieu d'échanges** entre la distribution

et les interprofessions, qui n'existe pas actuellement, ou encore par le renforcement de l'**encadrement réglementaire** des actions de marketing destructrices de valeur ou portant atteinte à la notoriété des produits.

■ RÉSILIENCE DES ENTREPRISES

Comment mieux résister aux aléas, qu'ils soient **climatiques** ou liés aux **marchés** (l'un et l'autre étant souvent liés, dans les faits) ? La réponse que propose le plan de filière tient en cinq points :

- ☛ **la mise en réserve** est un outil qui ne coûte rien à l'État et qui a fait ses preuves (VCI ou réserve interprofessionnelle). La filière propose d'**améliorer** et d'**étendre** ces dispositifs, par exemple, en relevant les seuils de mise en réserve jusqu'à la moitié d'une récolte au lieu de 15 ou 20 hl/ha comme c'est le cas actuellement.

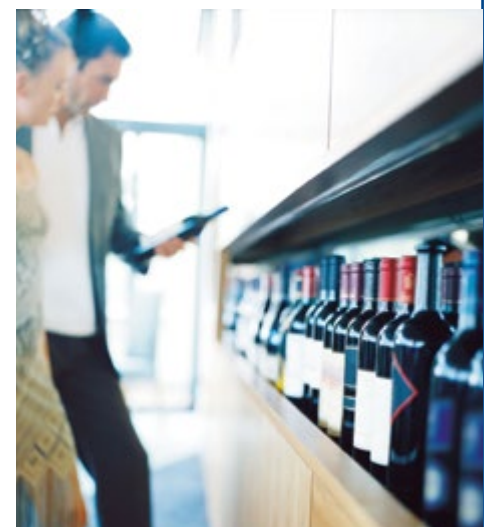
- ☛ Une **politique de gestion des risques** doit faire l'objet d'une co-construction entre la filière, l'État et les différents intervenants de ce secteur. **La formation** et **l'information** des viticulteurs à cette gestion des risques doit être amplifiée, que ce soit pendant la formation initiale des jeunes, au moment de l'installation ou lors des interventions des organismes de conseil. Enfin, **une aide à l'acquisition** des équipements de prévention est souhaitée.

- ☛ Force est de constater que le dispositif d'**assurance socle** n'a pas atteint son objectif en termes de taux de couverture minimum dans le secteur viticole. Ce dispositif pourrait **être amélioré** par l'abaissement dès 2018 du seuil de déclenchement de 30 à 20 % et l'augmentation du taux de financement de 65 à 70 %, comme le règlement Omnibus l'a acté au niveau européen. Par ailleurs, **de nouveaux outils doivent être réfléchis**. Ainsi, la filière souhaite expertiser la mise en œuvre d'un fond de stabilisation des revenus dès cette année.

- ☛ **La fiscalité** peut constituer un levier puissant de résilience, mais ses outils actuels (dotation pour aléa ou dotation pour investissement) sont jugés trop complexes et inadaptés. La filière est favorable à la mise

en œuvre de l'**épargne de précaution** qui figurait dans le programme du président de la République. Cette épargne pourrait être proportionnée au chiffre d'affaires des entreprises et sans délai de réintégration obligatoire, de manière à lisser les résultats taxables. La filière propose également la création d'un **crédit d'impôt** pour aider les investissements en faveur de l'environnement (pulvérisateurs de précision, entretien des sols...).

- ☛ La transmission des exploitations est la résilience ultime, puisqu'elle permet à une entreprise de perdurer au-delà de son propriétaire. Aussi, trouve-t-on dans le plan de filière, l'engagement de **créer un cadre sécurisant** pour attirer les jeunes, qui porte une vision commune, une contractualisation et la mise en place de réserve. En parallèle, il est proposé d'améliorer les dispositifs d'accompagnement existants (en renforçant le repérage des cédants cinq ans avant la retraite, par exemple) et de mieux les faire connaître. A cela, s'ajouterait la création d'**une déduction pour transmission et installation**, sorte d'incitation fiscale pour le cédant qui bénéficierait aussi au repreneur.



LA FILIÈRE PROPOSE D'AMÉLIORER LES RELATIONS AVEC LA GRANDE DISTRIBUTION, AFIN DE PRÉSERVER LA VALEUR AJOUTÉE.

EXPORT : RETROUVER LE LEADERSHIP FRANÇAIS

Avec un marché français toujours primordial, mais en décroissance régulière, l'export **apparaît comme déterminant** pour le maintien d'un secteur économique vitivinicole fort. Or la France est très présente sur les marchés haut de gamme, mais moins performante sur **l'entrée et le milieu de gamme**. Ce dernier segment pourrait constituer une cible appropriée pour nos vins, d'autant qu'ils pourraient être associés à une gastronomie française plus populaire que la cuisine gastronomique, style « bistrot », brasserie, voire, consommation sur le pouce. La filière propose donc de **soutenir le haut de gamme** en renforçant la protection des indications géographiques au niveau mondial et en luttant contre la contrefaçon, par exemple, en enregistrant les indications géographiques partout où c'est possible. Mais elle souhaite également redonner son leadership aux vins français, qui doivent être capables d'adapter leur offre et de **lancer de nouvelles tendances** de consommation. Pour cela, il est nécessaire d'investir plus encore dans **la connaissance des marchés** qui reste aujourd'hui insuffisante, particulièrement sur les habitudes et les attentes des consommateurs. La pertinence de l'utilisation d'**une origine ou provenance « France »** doit être analysée, de même que les conditions du développement d'**un commerce de vrac, rémunérateur et durable**, sur une offre qualitative. Les normes, qui augmentent les coûts de production, doivent **amener une valeur** aux yeux des consommateurs. Celles qui ne le font pas doivent être limitées, de manière à ne pas diminuer la compétitivité. Enfin, **l'accès aux marchés étrangers** reste un facteur prioritaire de la réussite à l'export, car les droits de douane et les taxes conditionnent largement la compétitivité de nos produits. Négocier **prioritairement avec les pays porteurs** (Chine, Inde, Japon) doit être une préoccupation de la Commission européenne. Cette dernière doit aussi prévoir le « service après-vente » des accords, en suivant leur application concrète et en organisant **un système d'aide d'urgence** en cas de difficulté (embargo, hausse des taxes, etc). Dans ces négociations, **le e-commerce doit être pris en compte**, de manière à ce que le vin puisse profiter pleinement de la croissance des échanges numériques. Le cadre fiscal intra-communautaire (accises et TVA) doit aussi être modifié dans cette optique. ■



Résolument engagés aux côtés des Français

Les 500 000 acteurs de la filière vitivinicole française sont pleinement conscients de leurs responsabilités. Le volet social et sanitaire du Plan de filière en est le reflet.

Produit culturel s'il en est, le vin contient de l'alcool et nécessite, pour sa production, de mettre en œuvre des techniques impactant potentiellement les humains et l'environnement. Conscient de cet état de fait, la filière vitivinicole affirme avec force sa volonté de **répondre aux attentes sociétales**.

PRÉSERVER LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

C'est pourquoi elle déclare, dans le Plan de filière, vouloir favoriser un environnement de travail préservant davantage **la santé et la sécurité des travailleurs**, salariés ou employeurs, à la vigne et dans les caves.

En pratique, l'engagement est pris de **ne plus utiliser de produits** nécessitant le port d'équipement de protection individuelle (EPI) après les délais de réentrée dans les parcelles, d'ici cinq ans. La demande est faite que les autorités françaises ne renouvellent pas les autorisations de mise sur le marché (AMM) de ces produits. Inciter les employeurs à mettre en place un **plan de prévention des troubles musculo-squelettiques** fait aussi partie des propositions.

Au-delà des collaborateurs proches appelés à intervenir dans les parcelles, la filière souhaite **engager le dialogue avec les riverains**, afin de mieux leur faire connaître les métiers de la vigne et du vin, et de profiter des moments forts du cycle de la vigne pour créer des temps **d'animation de la vie rurale**.

CONSOMMATION RAISONNABLE

Concernant la politique de santé, la principale mesure du plan repose sur l'amplification du travail de **sensibilisation et d'éducation** à une consommation sans risque pour la santé. L'ambition de la filière est notamment de combattre l'abus sous toutes ses formes. Pour cela, elle est prête à s'associer à **une politique de prévention** co-construite avec les Pouvoirs Publics sur les comportements à risque, dont la lutte contre le syndrome d'alcoolisation fœtale.

Plusieurs engagements concrets vis-à-vis de différentes populations concernées sont inscrits dans le Plan de filière. Par exemple, les consommateurs vont pouvoir **accéder à des e-étiquettes**, d'ici la fin 2018. Grâce à la dématérialisation, l'accès sera facile à des informations relatives aux caractéristiques nutritionnelles, aux techniques de production et aux bons comportements à adopter.

Les jeunes et les étudiants constituent une population à **éduquer**, dans le milieu scolaire, à la culture de la vigne et du vin, et au risque de consommation excessive. L'objectif est que, devenus adultes, s'ils choisissent de consommer du vin, ils le fassent de façon responsable et mesurée. La filière propose que des documents pédagogiques soient réalisés sur ce thème par des professionnels du milieu éducatif. Elle souhaite aussi qu'un module sur la consommation raisonnable soit spécialement conçu pour les futurs professionnels du vin et intégré à leur formation. De son côté, elle s'engage à élaborer **un guide de bonne conduite** en matière de communication commerciale. Une démarche de **labellisation des fêtes vinicoles** responsables sera également initiée, en partenariat avec les acteurs de la Sécurité routière. ■

